

La sécurité de votre enfant, on y voit



Quelques consignes de sécurité pour les automobilistes



Dans la zone scolaire, respectez la limite de vitesse de 30 km/h



Écoutez toujours les consignes du brigadier



Ne faites pas de virage en U ou autre manœuvre dangereuse



Respectez les débarcadères prévus pour déposer vos enfants



N'utilisez pas le débarcadère pour autobus



Respectez la signalisation d'interdiction d'arrêt et de stationnement

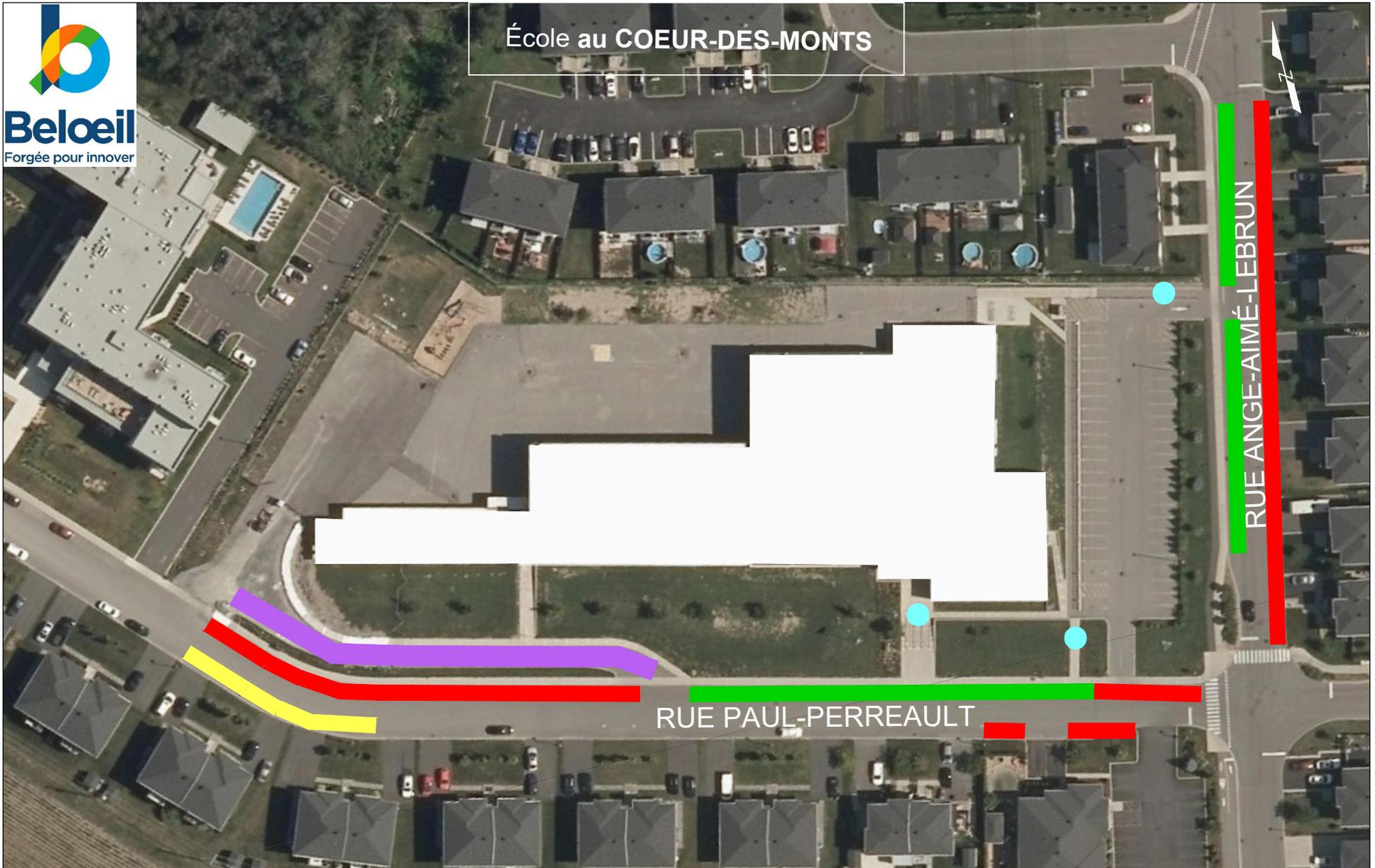


Soyez courtois et accordez la priorité aux enfants



Soyez vigilant, un enfant peut être imprévisible

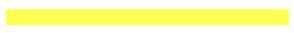
École au COEUR-DES-MONTS



RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN

RUE PAUL-PERREULT

STATIONNEMENT INTERDIT



ARRÊT INTERDIT



DÉBARCADÈRE PARENTS



DÉBARCADÈRE AUTOBUS



ACCÈS POUR LES ÉLÈVES

